Date d'édition : 05/03/2025



Référentiel de Paye



200116 Prime de rendement (ouvriers)

1. Identification

Code BJ	200116
Libellé bulletin de Paie	PRIME RENDEMENT OUVRIERS
Code PAY	0116
Libellé	Prime de rendement (ouvriers)
Référence	200116
Libellé complémentaire	
Entité Ministère Direction	EP031 - Météo France
Chapitre RdP	Indemnitaire
Date d'entrée en vigueur de l'indemnité	01/09/2011
Date d'abrogation de l'indemnité	
Date de début de validité de la fiche	01/03/2023
Date de fin de validité de la fiche	

2. Références juridiques

Libellé du texte	Article	NOR
Décret n° 2011-1171 du 23 septembre 2011 relatif à la rémunération des ouvriers de l'Etat relevant de la direction générale de l'aviation civile et de l'établissement public Météo-France	Article 2	DEVA1122974D
Arrêté du 23 septembre 2011 portant application du décret n° 2011-1171 du 23 septembre 2011 relatif à la rémunération des ouvriers d'Etat relevant de la direction générale de l'aviation civile et de l'établissement public Météo-France		DEVA1122984A

3. Conditions d'attribution

3.1 Populations

3.1.1 Populations éligibles

O - Ouvrier confirmé affilié

3.1.2 Populations exclues

O - OPA confirmé affilié

3.2 Conditions d'attribution liée au corps, grade, emploi fonctionnel

Sont éligibles les ouvriers de l'Etat affiliés au régime des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat

3.3 Condition d'attribution liée au poste ou à l'affectation (géo ou adm)

Sont éligibles les ouvriers de l'Etat relevant de la direction générale de l'aviation civile et de l'établissement public Météo-France.

Date d'édition: 05/03/2025

3.4 Condition d'attribution liée aux fonctions, sujétions, activités ou vacations

Néant

3.5 Autres conditions

Néant

3.6 Conditions d'exclusion

Néant Néant

4. Incompatibilités

Commentaire

Néant

5. Modalités de liquidation

1 - PRIME DE RENDEMENT (OUVRIERS)

5.1 Expression métier

Le taux de la prime de rendement est fixé à 32%. Ce taux est appliqué au salaire du premier échelon du groupe professionnel auquel appartient l'agent.

5.2 Plancher / Plafond

Type de contrôle	Descriptif du contrôle
Pas de contrôle	

5.3 Périodicité de versement

Type de périodicité	Commentaire
Mensuelle	

5.4 Modalités de revalorisation

Type de revalorisation	Commentaire
Arrêté	

5.5 Attribution individuelle

Туре	Commentaire	
NON		

6. PAY

6.1 Information PAY

Mouvement 05
Code Opération : 1 (Création) ou 2 (Modification) ou 0 (Suppression)
Code Indemnité : 0116
Périodicité : 1 (Mensuelle)
Mode de calcul : A (Pré-calculé)
Nombre d'unités :
Montant : en centimes d'euros
Ce mouvement n'est pas historisé et ne permet pas la rétroactivité. Les rappels sont codifiés par mouvement 20.

6.3 ICA - Famille : NEANT

6.4 Autres informations

Date d'édition : 05/03/2025

Elément soumis à l'impôt sur le revenu	Oui
Elément soumis à précompte Service Non Fait	Oui
Elément soumis à précompte Jour de carence	Oui
Elément saisissable	Oui